



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-010

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2023

Sommaire

74_direction_emploi_travail_solidarites /

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-01-13-00002 - Arrêté n° DDETS/PS/2023-0026 portant désignant Audrey PAUCHET membre du Conseil de Famille (2 pages) Page 3

74-2023-01-13-00003 - Arrêté n° DDETS/PS/2023-0027 portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie (4 pages) Page 6

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-01-13-00002

Arrêté n° DDETS/PS/2023-0026 portant
désignant Audrey PAUCHET membre du Conseil
de Famille



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités
de Haute-Savoie**

Unité Politiques Solidaires
Références : MBM/MTM

Annecy, le 13 janvier 2023.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

ARRETE N°DDETS/PS/2023-0026

portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie

VU les articles L 224-1 à L 224-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat ;

VU les articles R224-1 à R 224-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à la composition du conseil de famille ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

VU la délibération n°CD-2021-048 en date du 26 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux pour représenter leur Assemblée au sein de divers organismes ou commissions,

VU l'arrêté DDETS/SG/ 2022-0137 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Marion BOUTELOUP-MASSOT Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant sur l'actualisation des membres composant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie,

VU la proposition du Conseil Départemental de Haute-Savoie du 9 décembre 2022 désignant Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille, en remplacement de Madame Isabelle BOURGEOUX,

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 est complété comme suit :

Est nommée en qualité de représentant les personnes qualifiées désignées par le représentant de l'Etat dans le département, Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille.

Article 2 : Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités,



Marion BOUTELOUP-MASSOT

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-01-13-00003

Arrêté n° DDETS/PS/2023-0027 portant
modification des membres du Conseil de Famille
des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités
de Haute-Savoie**

Unité Politiques Solidaires
Références : NH/MTM

Annecy, le 13 janvier 2023.

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

ARRETE N°DDETS/PS/2023-0027

portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie

VU les articles L 224-1 à L 224-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat ;

VU les articles R224-1 à R 224-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à la composition du Conseil de Famille ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

VU la délibération n°CD-2021-048 en date du 26 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux pour représenter leur Assemblée au sein de divers organismes ou commissions,

VU l'arrêté DDETS/SG/ 2022-0137 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Marion BOUTELOUP-MASSOT Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant sur l'actualisation des membres composant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie,

VU la proposition du Conseil Départemental de Haute-Savoie du 9 décembre 2022 désignant Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille, en remplacement de Madame Isabelle BOURGEOUX,

VU la délibération du Conseil de Famille du 25 juin 2020, désignant M BOURSIER représentant des anciens pupilles de l'Etat en tant que président du Conseil de Famille et Mme KROELY représentante de l'association enfance famille d'adoption en tant que vice-présidente ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

A R R E T E

Article 1

L'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant modification des membres représentant du Conseil de Famille des Pupille de l'Etat de Haute-Savoie est abrogé et remplacé comme suit,

Article 2 : Désignation

Les personnes sont nommées en qualité de membres titulaires et suppléants du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat de la Haute-Savoie (cf : tableau annexe 1)

Membres de l'association départementale des familles d'accueil et assistants familiaux de Haute-Savoie :

- Mme Michèle JACQUET, en qualité de titulaire,
- Mme Patricia MARINI, en qualité suppléante.

Personnes qualifiées et désignées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille

- Mme Denise DULLIAND-GREFFIOZ, Psychothérapeute,
- Mme Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille.

Membre de l'association Enfance et Famille d'Adoption :

- Mme Isabelle KROELY, en qualité de titulaire,
- Mme Nathalie PRECAUSTA, en qualité de suppléante.

Membres de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Savoie :

- Mme Eliane CHAFFARD, en qualité de titulaire.

Représentants du conseil départemental désignés jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée Départementale :

- Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville,
- Mr Bernard BOCCARD, Conseiller Départemental du canton de Gaillard.

Membre de l'association départementale d'entraide des pupilles ou anciens pupilles de l'Etat :

- M Henry BOURSIER.

Article 3 : Conditions pour siéger au Conseil de Famille

La durée du mandat des membres est de 6 ans.

Nul ne peut exercer plus de 3 mandats dont plus de 2 en tant que titulaire.

Les mandats exercés partiellement ne sont pas pris en compte s'ils sont inférieurs à 3 ans

La désignation d'un ou deux membres en tant que suppléant ne fait pas obstacle à une désignation comme titulaire.

Article 4 : Obligations

Les membres titulaires et suppléants, invités et convoqués au Conseil de Famille, sont tenus de participer aux séances mensuelles. La représentation associative est obligatoire.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Famille, fixées par voie réglementaire et par voie délibérative pour tenir compte des spécificités locales, doivent être respectées.

Les membres doivent concourir au processus décisionnel et à la motivation des délibérations.

Les membres sont tenus au secret professionnel selon les dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code civil.

Les membres personnellement concernés par la situation d'un pupille ne prennent pas part aux délibérations.

Article 5 : Droits

Les membres du Conseil de Famille peuvent avant chaque séance consulter les dossiers des pupilles dont la situation sera examinée.

Ils ont également la possibilité de consulter les dossiers des candidats retenus pour l'adoption conformément à l'article R 224-7 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6

Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités,



Marion BOUTELOUP-MASSOT

Annexe 1

Membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

| REPRESENTANTS | Noms | Titulaire depuis | Suppléant depuis | Fin de mandat |
|--|---|---|---|---|
| FAMILLE D'ACCUEIL ET ASSISTANTES MATERNELLES | Michèle JACQUET | 04/01/2011 (arrêté n°2011004-0004 du 04/01/2011) | 24/11/2004 (arrêté n°2004-575 du 24/11/2004) | 03/01/2023 |
| | Patricia MARINI | | 26/12/2016 (arrêté n°DDCS/PPSJ/2016-0179) | 25/12/2028 |
| PERSONNES QUALIFIEES PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT | Denise DULLIAND Psychologue | 04/01/2011 (arrêté n°2011004-0004 du 04/01/2011) | | 03/01/2023 |
| | Audrey PAUCHET | 13/01/2023 (arrêté n°DDETS/PS/2023-0026 du 13/01/2023) | | |
| ENFANCE ET FAMILLE ADOPTION | Isabelle KROELY Vice présidente du CDF (délibération du CDF du 25/06/2020) | 06/01/2020 (arrêté n°DDCS/PPSJ/0003 du 06/01/2020) | 26/12/2016 (arrêté n°DDCS/PPSJ/2016-0179 du 26/12/2016) | 05/01/2026 |
| | Nathalie PRECAUSTA | | 17/07/2020 (arrêté n°DDCS/PPSJ/2020-0122 du 17/07/2020) | 16/07/2026 |
| UDAF | Eliane CHAFFARD | 04/01/2021 (arrêté n°DDCS/PPSJ/2017-0227 du 20/11/2017 du 04/01/2021) | 20/11/2017 (arrêté n°DDCS/PPSJ/2017-0227 du 20/11/2017) | 03/01/2027 |
| | Suppléance à désigner par l'UDAF | | | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | Agnès GAY Conseillère départementale du canton de Bonneville | 17/08/2021 (arrêté n°DDETS/PPS/2021-097 du 17/08/2021) | | Prochain renouvellement de l'assemblée départementale |
| | Bernard BOCCARD Conseiller départemental du canton de Gaillard | 17/08/2021 (arrêté n°DDETS/PPS/2021-097 du 17/08/2021) | | |
| REPRESENTANT DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS DE PUPILLES OU ANCIENS PUPILLES DE L'ETAT | Henry BOURSIER Président du CDF (délibération du CDF du 25/06/2020) | 25/09/2014 (arrêté n°2014268-0005 du 25/09/2014) | | 24/09/2026 |